



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des ressources
humaines**

DEVENEZ **PROFESSEUR ASSOCIÉ** EN LYCÉE PROFESSIONNEL

- Vous souhaitez transmettre votre expérience professionnelle ?
- Vous envisagez une reconversion professionnelle ?
- Vous souhaitez renforcer la relation école-entreprise ?
- Vous voulez contribuer au service public d'éducation ?
- Vous cherchez un complément de revenu ?



L'ACADÉMIE RECRUTE



DEVENEZ PROFESSEUR ASSOCIÉ EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Qu'est-ce qu'un professeur associé ?

C'est un salarié du secteur privé, expert dans son domaine, justifiant d'une expérience professionnelle minimale de 5 ans en rapport avec la discipline enseignée.

Pourquoi un professeur associé ?

Un professeur associé peut assurer des activités d'enseignement en formation initiale sur certaines disciplines et dans le cadre de postes spécifiques demandant des compétences particulières.

Ces activités incluent notamment le conseil ainsi que l'évaluation et la validation des acquis des élèves.

Quelle quotité de travail prévue ?

Les professeurs associés exerçant une autre activité professionnelle sont recrutés pour un temps d'enseignement ne pouvant excéder 9 heures de présence devant élèves (ce qui correspond à un mi-temps).

Quelle rémunération ?

La rémunération dépend des missions que le professeur associé est amené à exercer, de son expérience professionnelle et des diplômes ou titres qu'il détient.

Qui recrute un professeur associé ?

Les inspecteurs de la discipline concernée se prononcent sur les compétences du candidat qui, si l'avis est favorable, pourra exercer pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.

Quelles conditions de recrutement ?

- Justifier d'une expérience professionnelle minimale de 5 ans en rapport avec la discipline.
- Être apte physiquement : l'aptitude physique est contrôlée par un médecin généraliste agréé qui établit un certificat attestant que l'état de santé du candidat est compatible avec l'exercice des fonctions.
- Avoir un casier judiciaire vierge de toute condamnation.
- Être de nationalité française ou appartenir à un état membre de la communauté européenne.
- Pour les étrangers, disposer d'un titre de séjour en cours de validité.

Comment candidater ?

Il vous suffit d'envoyer un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante :

ce.dpe6@ac-amiens.fr

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais et vous serez accompagné par le service de la division des personnels enseignants (DPE).

DES QUESTIONS SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

L'enseignement dispensé au lycée professionnel contribue à la réussite des élèves et apprentis, véritables professionnels en devenir. C'est une voie de formation spécifique dans le système éducatif français par ses contenus, ses modalités pédagogiques, ses personnels, ses établissements.

L'enseignement vise l'obtention d'un diplôme professionnel de niveau 3 (CAP) ou 4 (baccalauréat professionnel) et poursuit deux finalités : l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

